



Le.Crible

La lettre d'information hebdomadaire
de l'Urssaf Ile-de-France n°202



En ligne tous les mardis

15 Décembre 2015

LA VIE ECONOMIQUE

- [Régionales : Le Front national ne remporte aucune région, la droite sept régions et la gauche cinq régions](#)
- [Le déficit budgétaire s'est réduit à 76,2 milliards d'euros en octobre](#)
- [Attentats : la Banque de France abaisse sa prévision de croissance](#)
- [L'économie française a arrêté de créer des emplois au troisième trimestre](#)
- [Le Sénat adopte le projet de budget 2016 après l'avoir profondément modifié contre l'avis du gouvernement](#)
- [La revalorisation du Smic limitée à 0,6 % au 1er janvier 2016](#)
- [Recherche spatiale : la France annule 90 millions d'euros l'année de la COP21](#)
- [Anne Le Rolland : « La France est plutôt en retard dans la lutte contre la corruption »](#)
- [Loi Noé : Emmanuel Macron affronte les artisans](#)
- [Les grands magasins font des concessions sur le travail le dimanche](#)
- [COP 21 : l'accord va-t-il sauver la planète ?](#)
- [Manuel Valls prépare des "mesures nouvelles pour l'emploi"](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La loi de santé rejetée au Sénat](#)
- [Nouvelle réforme en vue pour le RSI](#)
- [Juppé et Fillon cajolent les cliniques et ciblent la loi de santé au congrès de la FHP](#)

FISCALITE

- [Taxe sur les transactions financières : "Le plus dur est fait", selon Canfin](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Air France-KLM : l'impact des attentats estimé à 50 millions d'euros](#)
- [General Electric va créer 1 000 emplois en France](#)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (15)

- [Déclaration universelle des Droits de l'Homme dans Article XXIII. Alinéa 3](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Régionales : Le Front national ne remporte aucune région, la droite sept régions et la gauche cinq régions

Les sept régions remportées par la droite : Paca, Nord, Grand Est, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Ile-de-France et Normandie. **Les cinq régions remportées par la gauche :** Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées, Centre et Bourgogne. **En Corse,** ce sont les nationalistes de la liste "Per a Corsica" qui gagnent. Le Front national, lui, n'a remporté aucune région. Le vote : La participation a été de 58,53 % (+ 10 points par rapport au deuxième tour des élections régionales de 2010, + 6 points par rapport au deuxième tour des élections régionales de 2005). Au premier tour, elle avait été de 49 %.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/14139-regionales-front-national-remporte-aucune-region-droite.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20151214](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/14139-regionales-front-national-remporte-aucune-region-droite.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20151214)

http://www.lemonde.fr/elections-regionales-2015/article/2015/12/13/ce-qu-il-faut-retenir-du-second-tour-des-elections-regionales_4831114_4640869.html

(Sources : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 14/12/2015, www.lemonde.fr du 14/12/2015)

● Le déficit budgétaire s'est réduit à 76,2 milliards d'euros en octobre

Le 08/12/15, **le ministère des Finances** a annoncé que le déficit budgétaire de la France s'était fortement réduit en un an, à - 76,2 milliards d'euros en octobre 2015, contre - 84,7 milliards d'euros en octobre 2014. **Les raisons ?** Une baisse des dépenses et une hausse des recettes. **Les dépenses :** elles ont reculé de 2,9 milliards d'euros en un an. Au total, les dépenses de l'Etat ont été de 315 milliards d'euros au 31 octobre 2015, contre 317,9 milliards d'euros au 31 octobre 2014. **Bercy :** « *À périmètre constant, ces dépenses ressortent en baisse de - 2,9 %* ». **Les recettes :** elles sont en hausse. Au total, les recettes de l'Etat ont atteint 243,3 milliards d'euros au 31 octobre 2015, contre 237,6 milliards d'euros au 31 octobre 2014. Le ministère des Finances fait remarquer qu'elles sont ainsi « *globalement en ligne* » avec les prévisions présentées dans le projet de budget rectificatif pour 2015. **Pourquoi cette augmentation des recettes ?** Principalement grâce à la hausse des rentrées de TVA (+ 3,2 % sur un an). Les recettes issues de l'impôt sur les sociétés, elles, ont en revanche baissé. Baisse due à la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). **La Tribune :** « *Cet écart devrait toutefois se réduire après le versement en décembre du dernier acompte des entreprises* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/le-deficit-budgetaire-s-est-reduit-a-76-2-milliards-d-euros-en-octobre-534099.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151208](http://www.latribune.fr/economie/france/le-deficit-budgetaire-s-est-reduit-a-76-2-milliards-d-euros-en-octobre-534099.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151208)

(Source : www.latribune.fr du 08/12/2015, avec Reuters)

[Retour au sommaire](#)

● Attentats : la Banque de France abaisse sa prévision de croissance

Le 08/12/15, **la Banque de France** (BdF) a abaissé sa prévision de croissance du PIB en France pour le quatrième trimestre 2015 ; prévision qui descend de 0,4 % à 0,3 %. **La BdF :** « *Selon l'indicateur synthétique mensuel d'activité [ISMA], le produit intérieur brut progresserait de 0,3 % au quatrième trimestre 2015* ». **Motif ?** L'impact des attentats du 13/11/15 même si, d'après une porte-parole de la BdF, « *il s'agit d'un impact limité* ». La BdF a réalisé, en novembre, son enquête mensuelle de conjoncture. Il en ressort que « *l'activité dans les services augmente à un rythme plus modéré que les mois précédents. [Si les services aux entreprises (information-communication, conseil, intérim)] poursuivent leur progression, [les services à destination des ménages (hébergement-restauration, activités récréatives)] se replient en liaison notamment avec les attentats du 13 novembre. [...] Selon les chefs d'entreprise, l'activité serait en hausse en décembre dans la plupart des secteurs* ». La BdF note également que la production industrielle « *progresses plus lentement que le mois précédent* ». **La BdF :** « *Les livraisons croissent légèrement [et] les carnets de commandes sont assez bien garnis, [mais] les prix s'érodent légèrement* ». Pour le mois de décembre, elle estime que la production industrielle sera « *en faible hausse* ». L'activité du bâtiment, de son côté : « *[Elle] progresse très légèrement, notamment le second œuvre [en novembre et] devrait être à nouveau en faible progression en décembre* ». **Les Douanes,** quant à elles, précisent que le déficit commercial de l'Hexagone s'est creusé d'un milliard d'euros en octobre. Il atteint 4,6 milliards d'euros. Le communiqué des Douanes met en avant « *le*

rebond des importations » et constate : « Le déficit cumulé des 12 derniers mois atteint - 44,4 milliards d'euros, contre - 58,1 milliards pour l'année 2014 ».

[http://www.lepoint.fr/economie/attentats-la-banque-de-france-abaisse-sa-prevision-de-croissance-08-12-2015-1988130_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20151208](http://www.lepoint.fr/economie/attentats-la-banque-de-france-abaisse-sa-prevision-de-croissance-08-12-2015-1988130_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20151208)

(Source : www.lepoint.com du 08/12/2015, source AFP)

● L'économie française a arrêté de créer des emplois au troisième trimestre

Le 10/12/15, l'Insee a publié ses données définitives sur l'emploi en France au troisième trimestre 2015. Un trimestre très différent d'un bon deuxième trimestre, puisque l'Insee s'attendait à mi-novembre à 14 900 créations d'emplois. Or, il n'en est rien. Au contraire, durant ce troisième trimestre, l'économie hexagonale a cessé de créer des emplois dans le secteur marchand (- 900, - 0,0 %), et ce malgré de bons chiffres dans l'intérim. En effet, des hausses de l'emploi intérimaire (+ 16 400, + 3,0 %), mais aussi dans les services (+ 7 500, + 0,1 %) ont permis de compenser des baisses dans l'industrie (- 14 600, - 0,5 %) et dans la construction (- 10 200, - 0,8 %). Sur un an, l'économie française a créé 37 600 emplois marchands (+ 0,2 %).

[http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20151210.CHA2543/l-economie-francaise-a-arrete-de-cree-des-emplois-au-troisieme-trimestre.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151210](http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20151210.CHA2543/l-economie-francaise-a-arrete-de-cree-des-emplois-au-troisieme-trimestre.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151210)

(Source : www.challenges.fr du 10/12/2015 avec AFP)

● Le Sénat adopte le projet de budget 2016 après l'avoir profondément modifié contre l'avis du gouvernement

Le 08/12/15, le Sénat a adopté le projet de budget 2016 après l'avoir profondément modifié, contre l'avis du gouvernement. **Le vote.** Pour : 182 voix. Contre : 157 voix. **La suite des événements ?** Le projet de budget va être soumis à une commission paritaire mixte (7 députés, 7 sénateurs). La commission est chargée d'élaborer une version commune à l'Assemblée nationale et au Sénat. En cas d'échec, c'est l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/13817-budget-senat-adopte-projet-budget-apres-avoir-profond.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20151208](http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/13817-budget-senat-adopte-projet-budget-apres-avoir-profond.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20151208)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 08/12/2015)

● La revalorisation du Smic limitée à 0,6 % au 1^{er} janvier 2016

Le 14/12/15, le ministère du Travail a annoncé qu'il n'y aurait pas de coup de pouce pour le Smic. Ce dernier augmentera donc de 0,6 % au 01/01/16 (contre 0,8 % au 01/01/15). Le Smic horaire brut passera ainsi de 9,61 euros à 9,67 euros (+ 6 centimes) ; le Smic mensuel brut passera de 1 457,52 euros à 1 466,62 euros (+ 9 euros). Selon les statistiques de l'Insee, il s'agit de la plus faible hausse annuelle depuis la création du Smic en 1970. 1 700 000 personnes touchent le Smic en France.

<http://ipreunion.com/photo-du-jour/reportage/2015/12/14/smic-la-revalorisation-limitee-a-0-6-au-1er-janvier-2016,36866.html>

http://lentreprise.lexpress.fr/outils-classements/indicateurs-chiffres/smic-2016-le-gouvernement-renonce-a-un-coup-de-pouce_1745532.html

(Sources : <http://ipreunion.com> du 14/12/2015, avec AFP, <http://lentreprise.lexpress.fr> du 14/12/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Recherche spatiale : la France annule 90 millions d'euros l'année de la COP21

En 2015, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale, en charge de la recherche, a annulé 90 millions d'euros de crédits budgétaires pour la recherche spatiale (programme 193). Ce, l'année de la COP 21. Le programme de la recherche spatiale a d'ailleurs été le programme du secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche le plus touché par les annulations de crédits. Cela s'est fait dans le cadre des « trois décrets d'avance » des 9 avril, 23 octobre et 29 novembre 2015. **La Cour des comptes** : « Globalement les annulations portant sur la mission enseignement supérieur et recherche s'élèvent à 467 millions d'euros de crédits paiement ». **Les décrets : 01)**- Celui du 09 avril : Le secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche a vu annuler 86,6 millions d'euros de crédits budgétaires, dont 63 millions pour la seule recherche

spatiale. Motifs de l'annulation : **a)**- Un trop-versé au titre de la contribution de la France à Eumetsat (13 millions d'euros) ; **b)**- Un ajustement de la programmation à moyen terme de l'Agence spatiale européenne (ESA). **02)**- Celui du 23 octobre : cette fois-ci, le Secrétariat d'Etat a vu l'annulation de 38,9 millions d'euros de crédits budgétaires, dont 27 millions pour la recherche spatiale. **03)**- Celui du 29 novembre : Le secrétariat d'Etat n'a pas été affecté par les annulations de crédits budgétaires.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/recherche-spatiale-la-france-annule-90-millions-d-euros-l-annee-de-la-cop21-534339.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151209](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/recherche-spatiale-la-france-annule-90-millions-d-euros-l-annee-de-la-cop21-534339.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151209)

(Source : www.latribune.fr du 09/12/2015, Michel Cabirol)

● **Anne Le Rolland** : « **La France est plutôt en retard dans la lutte contre la corruption** »

Le 09/12/15 était la journée internationale contre la corruption. A cette occasion, **Anne Le Rolland**, PDG d'ACTE International, expert référent de la lutte anti-corruption, s'est exprimée dans Le Figaro : « *[La corruption] c'est le fait de donner ou recevoir quelque chose en échange d'un avantage indu. Ce 'quelque chose' peut être de l'argent mais aussi n'importe quel élément qui a de la valeur pour la personne à qui on le donne. [...] L'avantage indu peut prendre deux formes : une corruption active où l'on demande au corrompu de mener une action en notre faveur [...] et une corruption passive où on demande au corrompu de s'abstenir d'agir [...]. Dans les deux cas, l'avantage indu est illégal, illicite, ou de la concurrence déloyale. [...] Les [entreprises les] plus sensibles sont celles qui œuvrent sur les marchés publics. Plus l'entreprise est en affaire avec les États, plus elle est exposée au risque de corruption. [...] Le phénomène touche aussi les entreprises grandes ou petites présentes à l'international, celles qui exportent ou importent. [...] En France, la corruption est légalisée par le code pénal. Mais ce n'est que depuis 2000 et la signature de la convention sur la lutte contre la corruption de l'OCDE que les pots-de-vin sont illégaux en France ! Avant cela, ils étaient déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises... [...] En pratique, la France est plutôt en retard par rapport au reste du monde* ». **Mme Le Rolland** détaille ensuite les sanctions : prison pour les cadres et dirigeants impliqués, amendes pour l'entreprise, sans compter que les clients de l'entreprise condamnée peuvent subir des contrôles, ce qui a des conséquences commerciales. **Mme Le Rolland** : « *Au total des dommages importants et durables en termes de réputation. [...] Les entreprises ont compris qu'il y avait un risque. La loi et les condamnations qui s'en suivent font leur effet. [Certaines entreprises] se regroupent dans des syndicats professionnels et décident d'adopter la même stratégie de résistance face à la corruption dans les pays où elles opèrent. Autrement dit, elles font front commun pour qu'aucune d'entre elles ne cède à des tentatives de corruption* ». Est-il possible d'éradiquer la corruption ? demande Le Figaro. **Mme Le Rolland** : « *C'est difficile, tant l'argent attire toutes les convoitises. Dans certaines régions du monde, comme en Afrique et en Asie, elle est très difficile à combattre. Il faut comprendre que dans ces pays, certains fonctionnaires la considèrent comme une sorte de sécurité sociale : ce que l'État ne leur donne pas, ils le récupèrent de cette façon. Donc envisager la fin de la corruption c'est aussi réfléchir à un moyen de subvenir à ces besoins d'une autre manière et donc mieux répartir les richesses* ». Avant de détailler trois niveaux de réaction : **01)- Les Etats**, qui doivent comprendre que la corruption a un impact important sur le développement économique ; **02)- La justice**, qui doit avoir les moyens de lutter contre ; **03)- Les entreprises**. **Mme Le Rolland** : « *Les entreprises doivent aussi être plus nombreuses à s'engager dans cette lutte en libérant la parole des salariés, pour que le sujet ne reste pas tabou. L'employé doit pouvoir évoquer sans crainte un cas lorsqu'il se présente et pas seulement une fois qu'il ne fait plus partie de l'entreprise, comme pour certains lanceurs d'alerte* ».

→ **L'intégralité de l'entretien avec Anne Le Rolland**, par Hayat Gazzane :

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/12/09/20002-20151209ARTFIG00020-la-france-est-plutot-en-retard-dans-la-lutte-contre-la-corruption.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 09/12/2015, Hayat Gazzane)

[Retour au sommaire](#)

● **Loi Noé : Emmanuel Macron affronte les artisans**

Le 08/12/15, **Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, débattait avec les représentants des artisans lors d'un séminaire. **Sujet** : La loi sur les nouvelles opportunités économiques (Noé). **La question** : M. Macron entend-il, au travers de cette loi, remettre en cause la loi de 1996 qui oblige, pour s'installer dans une activité susceptible de mettre en jeu la santé ou la sécurité du consommateur, à avoir une qualification professionnelle. **Alain Griset**, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) : « *Nous savons que vous vous êtes fixé pour défi celui d'extraire de leurs difficultés les centaines de milliers de jeunes sortis du système scolaire sans qualification, sans savoir-faire, sans métier et sans emploi [...]. Toutefois, nous ne pouvons envisager que cela se fasse en déstabilisant les valeurs qui font la qualité et le dynamisme de l'artisanat, en démolissant nos entreprises, en dévalorisant les artisans* ». **M. Macron** : « *Je n'ai pas la volonté de tout remettre en cause et de supprimer les qualifications pour devenir artisan. [...] Je suis bien content que le mécanicien qui répare ma voiture ait les qualifications pour ne pas me mettre en danger* ». Avant de préciser que, toutefois, avec l'aide des professionnels, les contraintes de chaque métier « *allaient être passées au peigne fin* ». **Le but ?** Evaluer leur pertinence. **M. Macron** a donné deux exemples : « *Aujourd'hui, si vous n'êtes pas carrossier, vous ne pouvez pas ouvrir un centre de lavage de voiture. Dans le secteur du bâtiment, j'entends professionnaliser toute la filière petits travaux, ceux que peut réaliser le petit bricoleur amateur du dimanche. Cela ne mettra pas en danger vos corps de métier. [Je veux trouver] une juste proportion, pour valoriser la qualité de chaque métier, sans pour autant lui mettre des barrières à l'entrée. [Je veux] préserver les savoir-faire, tout en valorisant le potentiel d'emploi. [...] La condition de l'excellence, c'est la compétence. Pas forcément le diplôme* ». Et de citer la restauration où l'on ne demande pas de qualification préalable à l'installation. **M. Macron** : « *L'excellence est valorisée, à travers des concours, des étoiles, elle est reconnue à l'international, et pour autant il n'existe pas de barrière à l'entrée* ». M. Macron a rappelé la situation de la France d'aujourd'hui : **01)**- Un taux de chômage record chez les jeunes ; **02)**- Des discriminations à l'embauche en raison de l'origine ; **03)**- Un apprentissage qui patine alors qu'il concerne tous les jeunes sur le carreau. **M. Macron** : « *Vous et moi gagnons notre vie, sommes dans le système. Il est de notre responsabilité collective d'aider les jeunes hors du système à y entrer. Pour beaucoup (d'entre eux) qui n'arrivent pas à décrocher un entretien d'embauche, l'entrée dans la vie professionnelle doit se faire via un travail indépendant. Les formidables opportunités de vos métiers doivent s'ouvrir à d'autres* ».

http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/droit-des-affaires/loi-noe-emmanuel-macron-affronte-les-artisans_1743824.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 08/12/2015, Marianne Rey)

[Retour au sommaire](#)

● **Les grands magasins font des concessions sur le travail le dimanche**

Face à l'opposition des syndicats, l'Union du grand commerce de centre-ville (UCV), qui négocie pour Les Galeries Lafayette, le Printemps Haussmann ou Le Bon Marché, afin trouver un accord sur le travail le dimanche, a présenté des compensations améliorées par rapport à celles d'octobre dernier. **Lesquelles ?** **01)**- S'ils sont volontaires, les salariés de ces magasins toucheraient une majoration de salaire de 100 % pour tous les dimanches travaillés. Ils toucheraient aussi 30 euros de participation de l'entreprise aux frais de garde des enfants. **02)**- Les frais de transports. Ils seraient pris en charge à hauteur de 60 % (contre 50 % la semaine). **03)**- Pour les salariés de semaine travaillant le dimanche, il serait instauré un plafond de 15 dimanches, avec l'engagement des enseignes de réaffecter en priorité ces salariés en semaine sur simple demande. **04)**- Tout salarié venant travailler un dimanche pourrait travailler un jour de moins en semaine pour le même salaire. D'après l'UCV, ce système permettrait de créer 2 400 postes sur les douze magasins hexagonaux concernés, que ce soit à Paris ou en province. Les démonstrateurs des sociétés extérieures, par contre, ne seraient pas concernés par cet accord, s'il était agréé. Ce qui pourrait entraîner un "point de friction" avec les syndicats, car les démonstrateurs extérieurs sont forcément impactés par l'ouverture des magasins le dimanche. **Claude Boule**, président de

l'UCV : « On pourra modifier quelques formulations mais sur le fond, ces propositions nous semblent être un très bon compromis ». Le résultat des négociations est pour l'instant incertain. La branche doit convaincre 30 % de signataires. Or, **la CGT et FO**, qui dépassent les 50 % de représentation, pourraient formuler « une claire opposition », notamment en s'appuyant sur le refus, fin novembre, de travailler le dimanche des salariés du BHV Rivoli. « Claire opposition » qui entraînerait le blocage de tout accord.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/12/14/20005-20151214ARTFIG00033-les-grands-magasins-font-des-concessions-sur-le-travail-le-dimanche.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 14/12/2015, Olivia Detroyat)

● COP 21 : l'accord va-t-il sauver la planète ?

Le 12/12/15, un accord a été conclu concernant le climat par 195 pays réunis à Paris, dans le cadre de la COP 21. **Les mesures prises pour enrayer le dérèglement climatique :**

01)- Limiter la hausse du réchauffement climatique. Il s'agit de contenir le réchauffement « bien en-deçà de 2°C. [Il faut] poursuivre les efforts pour limiter la hausse à 1,5° » ;

02)- Apporter une aide annuelle de 100 milliards de dollars aux pays en voie de développement. Cette aide est un « plancher » et devrait être revue à la hausse par la suite (avant 2025) ;

03)- Réorienter l'économie mondiale vers un modèle à bas carbone ; ce qui entraîne un abandon progressif des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), au profit des énergies renouvelables ; ce qui suppose également des économies d'énergie, des mesures de protection accrue des forêts ;

04)- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, « mettant à ce stade la planète sur une trajectoire de + 3°C ». Les objectifs devront être revus à la hausse tous les cinq ans, mais à partir de 2025 seulement.

05)- L'accord entrera en vigueur en 2020. Les pays signataires pourront « à tout moment après un délai de trois ans à partir de l'entrée en vigueur de l'accord » s'en retirer sur simple notification.

Le Monde : « Le texte s'appuie sur le principe des "responsabilités communes, mais différenciées" inscrit dans la Convention onusienne sur le climat de 1992. Selon ce dernier, les efforts sont fondés "sur la base de l'équité". L'accord acte que "les pays développés continuent de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus". Les pays en développement "devraient continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation (...) eu égard aux contextes nationaux différents", formulation qui prend donc en compte leur niveau de développement. Enfin, l'accord souligne qu'"un soutien doit être apporté aux pays en développement" par les nations économiquement plus avancées ». Les ONG et les scientifiques estiment que l'entrée en vigueur concernant les gaz à effet de serre est trop tardive.

Mediapart : « [L'accord est un] texte insuffisant, [qui défend] de grands principes, mais ne se dote pas d'outils opérationnels. [...] Il reconnaît des obligations formelles mais sans contenu. [L'accord s'accompagne d'une décision,] mais sans force juridique. [Et s'il reconnaît l'importance] des pertes et dommages pour les pays les plus vulnérables, [il n'offre pas de] droits aux compensations financières ni de protection juridique particulière ».

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/cop-21-l-accord-va-t-il-sauver-la-planete_1745264.html

http://www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/12/cop21-les-points-cles-du-premier-accord-universel-sur-le-climat_4830606_4527432.html

(Sources : www.lexpress.fr du 13/12/2015 avec AFP, www.lemonde.fr du 12/12/2015, Pierre Le Hir)

[Retour au sommaire](#)

● Manuel Valls prépare des "mesures nouvelles pour l'emploi"

Le 14/12/15, **une source gouvernementale** (non identifiée dans l'article) a déclaré : « Le gouvernement, autour de Matignon, travaille sur un ensemble de mesures nouvelles pour l'emploi, pour mise en œuvre rapidement ». Pour rappel, le 13/12/15, au soir des élections régionales, le premier ministre, **Manuel Valls**, a déclaré que le résultat des élections était, pour lui, une « injonction [à] agir, sans relâche, plus vite [pour l'emploi et contre le chômage] » : « L'emploi, la formation des chômeurs, l'apprentissage pour nos jeunes doivent mobiliser plus que jamais toute notre énergie ». Le 14/12/15, il s'est à nouveau exprimé sur France 2 : « [Il faut] entendre le message des électeurs. [...] Je veux faire sortir mon pays de cette accoutumance [au chômage]. Il faut aller vite, ces mesures seront prêtes au mois de

janvier. [Elles porteront sur la formation des chômeurs, la renégociation de l'assurance chômage avec les partenaires sociaux et sur l'apprentissage en lien avec les présidents de région.] Je veux que la valeur travail soit partagée par tous ».

http://www.lexpress.fr/emploi/manuel-valls-prepare-des-mesures-nouvelles-pour-l-emploi_1745649.html

<http://www.lefigaro.fr/politique/2015/12/14/01002-20151214ARTFIG00378-sur-france-2-manuel-valls-promet-d-aller-vite-face-au-chomage.php>

(Sources : www.lexpress.fr du 14/12/2015, www.lefigaro.fr du 14/12/2015, Anne Rovan)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● La loi de santé rejetée au Sénat

Par 188 voix contre 155, les sénateurs ont rejeté le projet de loi de santé en deuxième lecture. Le Sénat s'est prononcé contre le tiers payant, dans une déclaration des membres de la commission des affaires sociales : « [Ce dispositif] n'est pas nécessaire socialement dès lors qu'il est déjà pratiqué pour les populations les plus précaires et considérant qu'il remet en cause l'exercice libéral de la médecine ». L'examen et l'adoption définitive de la loi santé aura lieu le 17/12/15 à l'Assemblée nationale. Pour rappel : en cas de désaccord entre l'Assemblée et le Sénat, c'est l'Assemblée qui, au final, a le dernier mot.

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/breve/2015/12/14/la-loi-de-sante-rejetee-au-senat_786296

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 14/12/2015, Stéphane Long)

[Retour au sommaire](#)

● Nouvelle réforme en vue pour le RSI

Le 10/12/15, le premier ministre, **Manuel Valls**, s'est exprimé sur BFM-TV/RMC. **Sujet : le RSI** (régime social des indépendants), régime créé en 2006, qui compte 6 millions d'affiliés et qui souffre de graves dysfonctionnements : « Erreurs dans les appels de cotisations, dossiers perdus, interventions d'huissiers sur de fausses données, absence d'appels de cotisations pendant plusieurs années conduisant à des poursuites sans motif ou à de désagréables surprises au moment de la retraite ». **M. Valls** a annoncé une nouvelle série de mesures - vingt mesures avaient déjà été adoptées en juin dernier -, mesures qui seront détaillées au conseil des ministres du 16/12/15. Ces mesures seront fondées sur les conclusions d'un rapport, remis en septembre à M. Valls par les députés socialistes Sylviane Bulteau et Fabrice Verdier. **Le constat du rapport** : « La protection sociale des indépendants n'est ni suffisamment lisible, ni suffisamment juste ». Avant d'avancer un certain nombre de propositions : **01)**- Uniformisation et simplification du barème des cotisations ; **02)**- Enrichissement des prestations en rendant le régime des indemnités journalières (IJ) plus équitable et en abaissant le délai de carence pour le versement des IJ à 3 jours ; **03)**- Amélioration de la relation avec les usagers en faisant aboutir « rapidement » le "chantier courrier" ; le but étant, donc, d'améliorer la lisibilité de l'information envoyée aux assurés ; **04)**- Maintien d'un point d'accueil dans les départements et mise en place de visio-guichets. La proposition d'**Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, n'a pas été retenue par le premier ministre. Cette proposition était la suivante : créer « un guichet adapté pour les indépendants au sein du guichet général, plutôt qu'un régime dédié comme le RSI, ce qui serait sans doute une réforme plus pragmatique ». **M. Macron** avait toutefois précisé que cette mesure représenterait un surcoût très important pour les cotisants au RSI. C'est exactement la raison pour laquelle M. Valls a rejeté la proposition, estimant qu'une surcotisation de l'ordre de 30 % supplémentaire n'était pas tolérable. **M. Valls** : « Je veux leur dire que ce n'est pas la bonne solution. [...] C'est moi le chef du gouvernement ». Avant d'ajouter : « Nous avons pris des mesures de simplification pour raccourcir les délais de paiement, pour sécuriser la liquidation, cela commence à porter des fruits, même si c'est difficile ». Une réaction syndicale, celle de **la CGPME**. Dans l'attente des annonces du 16/12/15, la CGPME a rappelé ses propositions concernant le RSI : **01)**- Amélioration du calcul des cotisations par l'auto déclaration ; **02)**- Amélioration de la gouvernance du régime, notamment en modifiant les règles d'élections et en limitant le poids des professions libérales « dans les votes qui ne les concernent pas directement » et en établissant « une répartition obligatoire entre actifs et retraités dans les instances nationales de gouvernance du RSI » ;

03)- Nomination d'un médiateur du RSI et mise en place d'un « *rescrit RSI permettant de considérer qu'au-delà d'un certain délai, l'absence de réponse à un courrier adressé par lettre courrier avec accusé de réception (LRAR) équivaut à une réponse positive y compris en ce qui concerne les éventuels contentieux en cours* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/nouvelle-reforme-en-vue-pour-le-rsi-534631.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20151210](http://www.latribune.fr/economie/france/nouvelle-reforme-en-vue-pour-le-rsi-534631.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20151210)

(Source : www.latribune.fr du 10/12/2015, Fabien Piliu)

● **Juppé et Fillon cajolent les cliniques et ciblent la loi de santé au congrès de la FHP**

Le 09/12/15, lors du congrès de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), **Alain Juppé** a déclaré que, s'il était élu aux prochaines élections présidentielles, il abrogerait la loi santé du gouvernement actuel. **M. Juppé** : « *J'ai bien l'intention d'abroger la loi Touraine !* ». Avant de préciser les mesures sur lesquelles il comptait « *revenir* » : les communautés professionnelles territoriales de santé, « *l'exclusion* » des cliniques du service public hospitalier ou encore la notion de « *bénéfices raisonnables qui étatisent les comptes d'exploitation de vos établissements* ». Il ne s'est, par contre, pas exprimé sur la généralisation du tiers payant. De son côté, **François Fillon** a évoqué « *l'hypertrophie de notre système administratif* ». Concernant la loi santé, **M. Fillon** a dénoncé le « *manque de justice et d'équité de traitement* » entre les hôpitaux publics et les cliniques privées, « *notamment en matière de politique tarifaire* ». Il a déclaré que, s'il était élu, il abrogerait les dispositions législatives « *qui vont dans le mauvais sens* », sans entrer plus avant dans le détail. Par rapport au **tiers payant généralisé**, il a estimé que c'était le « *symbole de la politique d'étatisation qu'il rejette* ».

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/12/09/juppe-et-fillon-cajolent-les-cliniques-et-ciblent-la-loi-de-sante-au-congres-de-la-fhp-785211>

(Source : www.lequotidiendumedecin du 09/12/2015, Anne Gayle-Iniguez)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● **Taxe sur les transactions financières : "Le plus dur est fait", selon Canfin**

Le 08/12/15, les ministres des pays (France, Allemagne, Espagne, Italie, Autriche, Estonie, Belgique, Grèce, Portugal, Slovaquie) favorables à la taxe sur les transactions financières, dite taxe Tobin, se sont réunis pour parler de sa création. La taxe n'est « *pas encore ficelée* » et l'Estonie a momentanément quitté le groupe, même si les pays restants se sont mis d'accord sur les produits financiers qu'ils désiraient taxer. **Pierre Moscovici**, commissaire européen aux Affaires économiques : « *Aujourd'hui, on a franchi un pas sans pour autant que l'histoire soit terminée* ». **Pascal Canfin**, écologiste, directeur général du WWF France, ancien ministre du Développement du gouvernement Ayrault, a accordé un entretien au **Nouvel Obs**, entretien dans lequel il estime que « *le plus dur a été fait* ».

Extraits. M. Canfin : « *[...] Il y avait un accord de principe, politique, sur la création de la taxe, mais sa mise en œuvre opérationnelle faisait l'objet d'un intense lobbying de la part de l'industrie financière. Désormais, il y a un accord sur ce qui peut être taxé, sur l'assiette de la taxe. Or, c'était le plus gros sujet de désaccord* ». **Les transactions taxées** : « *Les actions, les obligations - avec une mesure d'exception pour les obligations d'Etat, en raison de la crise des dettes souveraines -, les produits dérivés, notamment ceux liés aux cours des matières premières, aux monnaies ou aux indices boursiers. Mais surtout, les transactions dites "intraday", qui sont ouvertes et fermées le même jour, parfois en quelques fractions de secondes, et qui constituent une grosse partie de la spéculation. Enfin, les ministres sont arrivés à un bon compromis sur une question délicate, à savoir la tenue de marché, toutes ces transactions réalisées par les banques pour avancer de la trésorerie à un client, pour rendre le marché plus fluide, pour que les échanges se fassent rapidement sans trop de volatilité* ». **Combien la taxe devrait-elle rapporter ? M. Canfin** : « *Les pays ont demandé à la Commission européenne de rédiger d'ici juin un projet de directive avec plusieurs scénarios, faisant figurer différents taux selon les produits. [...] Pour la France, cela devrait être environ 2 milliards d'euros. Sachant qu'il y a déjà une taxe sur les transactions financières qui rapporte environ 800 millions d'euros, il y aura donc 1,2 milliard d'euros de nouvelles recettes* ». **L'utilisation du produit de la taxe** : « *En France, François Hollande*

s'est engagé à consacrer "une part significative" à la lutte contre les dérèglements climatiques. On peut s'attendre à au moins 500 millions d'euros ». **Quand ? M. Canfin** : « Le plus dur a été fait, donc je pense qu'il y aura un accord sur les taux en juin. Le Royaume-Uni a d'ores et déjà indiqué qu'il allait attaquer le projet de directive en justice. Il estime qu'il est contraire au marché unique. [...] Quand la taxe sera en place et que d'ici deux ou trois ans elle aura démontré son efficacité, les opposants n'auront plus d'arguments, et la question de son extension à l'ensemble de l'Union européenne se posera sérieusement. [...] La France pousse réellement pour sa mise en œuvre. Elle était très favorable à cet accord ».

→ **L'intégralité de l'entretien avec Pascal Canfin**, par Donald Hebert :

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20151208.OBS1015/taxe-sur-les-transactions-financieres-le-plus-dur-est-fait-selon-canfin.html#xtor=EPR-1-\[ObsActu8h\]-20151209](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20151208.OBS1015/taxe-sur-les-transactions-financieres-le-plus-dur-est-fait-selon-canfin.html#xtor=EPR-1-[ObsActu8h]-20151209)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 08/12/2015, Donald Hebert)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Air France-KLM : l'impact des attentats estimé à 50 millions d'euros

Le 08/12/15, le groupe Air France-KLM a estimé l'impact des attentats à 50 millions d'euros. Selon un expert du groupe : « Cela représente l'équivalent d'une grosse journée de grève à l'ensemble du groupe ». **Air France-KLM** : « La croissance du trafic et du coefficient d'occupation ont été sensiblement affectés. [Le coefficient d'occupation total pour les compagnies Air France, KLM et HOP!] était en baisse de 0,9 point sur la période du 14 au 30 novembre, alors qu'il était en hausse de 2,7 points sur les 13 premiers jours du mois. [...] De et vers Paris, le trafic du mois a été sensiblement affecté par les attaques terroristes du 13 novembre ». Sur l'ensemble du mois, le coefficient d'occupation affiche une légère hausse « de 0,6 % à 82,4 % ». **Air France-KLM** : « [Les] tendances actuelles de réservation sont en ligne avec un scénario de rétablissement progressif incluant un impact limité sur les volumes après la fin décembre ». Des promotions pourraient être mises en place au cours des prochaines semaines. D'autre part, Air France-KLM précise qu'en données corrigées avec la grève de 2014 et l'impact estimé des attaques sur les recettes du mois, « la recette unitaire au siège kilomètre offert (RSKO) hors change est en baisse comparée à novembre 2014 ». L'activité cargo, elle, est en baisse de 11,3 % La raison en est qu'elle « a été principalement affectée par les mesures de sécurité complémentaires mises en œuvre à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle à la suite des attaques. [Dans le cadre de la poursuite de la restructuration de l'activité cargo,] les capacités tout-cargo sont en baisse de 33 % par rapport à novembre 2014 ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/air-france-klm-l-impact-des-attentats-estime-a-50-millions-d-euros-534100.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20151208](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/air-france-klm-l-impact-des-attentats-estime-a-50-millions-d-euros-534100.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20151208)

(Source : www.latribune.fr du 08/12/2015, Fabrice Gliszczynski)

[Retour au sommaire](#)

● General Electric va créer 1 000 emplois en France

Le 07/12/15, **General Electric** (GE) a confirmé qu'il allait créer 1 000 emplois en France lors d'une conférence de presse. **Mark Hutchinson**, président de GE Europe, en charge de l'intégration d'Alstom : « Maintenant que le closing est passé [le rachat a été clôturé le 2 novembre, ndlr], nous pouvons enfin donner des précisions ». Les 1 000 emplois se répartissent en quatre volets : **01)**- Le numérique. GE va créer un centre d'excellence à Paris (250 emplois). Le but ? **M. Hutchinson** : « Etre proche des grands clients européens ». **Clara Gaymard**, présidente de GE France : « Nous sommes en train de choisir l'emplacement du centre et les recrutements commenceront dès janvier » ; **02)**- La francisation du "top management" de GE. Ils sont 20 Français actuellement, ils seront 240 en 2018 (sur un total d'un millier). **M. Hutchinson** : « 50 % de notre top management, dont Jeff Immelt, vient de ces programmes. Les Français vont rentrer en force parmi les futurs leaders de GE ! » ; **03)**- Le regroupement des services communs et de support pour toutes les entités GE en France. Où ? A Paris et Belfort. Cela entraînera la création de 200 postes ; **04)**- L'accroissement de postes "hautement qualifiés" dédiés à la fabrication (310 postes). Où ? A Belfort, qui est déjà l'un des trois sites industriels GE les plus importants au monde (avec Cincinnati et Greenville). **M. Hutchinson** : « La complémentarité entre Alstom et GE

va nous permettre de remporter plus de contrats [...] et assurera la montée en puissance [du site belfortain]. [...] Nous avons racheté Alstom parce que nous croyons au marché de l'énergie ».

<http://www.usinenouvelle.com/article/general-electric-va-creer-1000-emplois-en-france.N367916#xtor=EPR-252>

(Source : www.usinenouvelle.com du 07/12/2015, Manuel Moragues)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (15)

● Déclaration universelle des Droits de l'Homme dans Article XXIII, Alinéa 3

« Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale ».

Déclaration universelle des Droits de l'Homme dans Article XXIII, Alinéa 3

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr